



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 27 MARS 2025

Présents : 65

Votants : 77

Pouvoirs : 12 (cf. liste annexe)

Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈS

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 20 mars 2025

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°10

FINANCES – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2311-3 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du 20 février 2025 ;

Considérant qu'en application des articles L.2311-3 et R. 2311-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire a procédé à l'ouverture de plusieurs autorisations de programmes sur le budget principal ;

Considérant que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné ;

Considérant que le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercices des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Considérant la clôture de l'exercice 2024 avec l'approbation du compte administratif, confirmant l'absence de constatation des restes à réaliser pour ces autorisations de programme ;

Considérant la nécessité d'actualiser la répartition des crédits de paiements sur la base des réalisés 2024 ;

Considérant les projets inscrits au budget primitif pour 2025, et en particulier le projet de mise en conformité du plan d'eau de Fournols ;

Considérant la vision synthétique des autorisations de programme à l'issue de la présente délibération :

AR Prefecture

063-200070761-20250327-2025_03_27_10-DE
Reçu le 07/04/2025AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Numéro	Opération budgétaire	Objet	Pour mémoire AP votée, y compris ajustements antérieurs	Révisions au CC du 27 mars 2025	Nouveau total AP	Antérieurs 2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
AP 2023-01	274	Restructuration du bâtiment de l'ex-CCI en siège social	4 050 000,00	100 000,00	4 150 000,00	117 202,00	370 191,59	2 500 000,00	1 162 606,41	0,00	0,00	0,00
AP 2023-02	213	Travaux de la gare de l'Utopie	620 620,00	10 000,00	630 620,00	24 079,95	18 410,70	588 129,35	0,00	0,00	0,00	0,00
AP 2024-01	311	Création et entretien des voiries forestières d'intérêt communautaire	822 000,00		822 000,00	0,00	0,00	243 000,00	243 000,00	243 000,00	93 000,00	0,00
AP 2024-02	266	Travaux de requalification de la ZI de la Masse à Ambert	1 566 000,00		1 566 000,00	0,00	48 364,15	30 000,00	614 120,00	873 515,85	0,00	0,00
AP 2024-03	309	Aménagement des terrains familiaux des gens de voyage	890 720,00		890 720,00	0,00	3 270,00	160 000,00	727 450,00	0,00	0,00	0,00
AP 2025-01	312	Mise en conformité du plan d'eau de Fournols	0,00	270 000,00	270 000,00	0,00	0,00	120 951,60	149 048,40	0,00	0,00	0,00

			AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT						
Numéro	Opération budgétaire	Objet	Pour mémoire AE votée, y compris ajustements antérieurs	Révisions au CC du 27 mars 2025	Nouveau total AP	Antérieurs 2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
AE 2024-01	n.c.	Contrat de performance énergétique pour l'exploitation des installations techniques de la piscine	1 096 000,00	-75 255,14	1 020 744,86	0,00	105 244,86	217 700,00	219 000,00	220 300,00	221 500,00	37 000,00

Considérant la notification de subventions pour le financement de certaines de ces opérations, gérées en autorisations de programme ;

Considérant l'erreur constatée de numéro d'opération budgétaire pour l'AP n°2024-03, dans la délibération n°4 du 8 février 2024 créant l'autorisation de programme ;

Considérant que cette information est reprise dans le document technique du budget primitif ;

Après avis de la commission « Finances » du 10 mars 2025 ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de créer l'autorisation de programme *AP 2025-01 Mise en conformité du plan d'eau de Fournols*, pour un montant de 270 000 € et selon le phasage détaillé ci-dessus ;
- d'approuver la révision des autorisations de programme conformément au tableau ci-dessus ;
- d'actualiser l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus ;
- de suivre les subventions d'investissement perçues selon les mêmes règles que les autorisations de programme, autrement dit sans inscription en restes à réaliser afin de conserver une adéquation entre les dépenses et les recettes pour une même opération budgétaire ;
- de prendre acte que l'AP 2024-03 est suivie sous l'opération budgétaire n°309, et non pas 229 comme indiqué dans la délibération susmentionnée ;
- de préciser que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif du budget principal ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 8 avril 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER